

École :
Adresse:
Tél. :



ACCORD PARENTAL
Pour
Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Rappel

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignant(e)s et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Les APC peuvent avoir pour objectif :

1. de répondre aux besoins des enfants de l'école maternelle et de prévenir et traiter les difficultés d'apprentissage des élèves de l'école élémentaire ;
2. d'aider les élèves à la gestion de leur travail personnel (mémorisation, méthodologie, autonomie) ;
3. de mettre en œuvre une activité inscrite dans le projet d'école.

Ainsi le Conseil des Maîtres propose à votre enfant un module d'APC .

Ce module débutera le

Il s'effectuera tous les deh..... àh.....

Les points travaillés avec Mr ou Mme seront les suivants :

-
-
-

N.B. : L'A.P.C se déroulera, dans les salles de classe

Vous serez informés de l'arrêt de l'APC par un mot écrit dans le cahier de liaison ou de texte de votre enfant.

Coupon à retourner à l'école signé

...✂.....

INSCRIPTION aux A.P.C.

Je soussigné (e)

Accepte que mon enfant en classe de bénéficie de l'APC .

OUI NON

J'ai bien noté que :

L'inscription à cette activité rend **obligatoire** la présence de mon enfant au programme d'aide. (1)

Toute absence devra être signalée et justifiée le matin.

Après les activités pédagogiques complémentaires suivies en fin d'après-midi, l'élève sera remis à la responsabilité des parents :

il sera confié aux parents ou à toute personne nommément désignée par eux (maternelle) (1)

Personne autorisée à reprendre votre enfant :

Nom : N° de téléphone :

il sera pris en charge par les services de garderie, (1)

il rejoindra seul son domicile. (1)

(1) Cochez la case.

Signature des parents

Fait à, le

ou du représentant légal :